

Centrale photovoltaïque au sol du Roc du Doun (19)

Etude d'impact santé & environnement

1 Résumé non technique

L'objectif du résumé non technique est de vulgariser, de synthétiser et simplifier l'étude d'impact.

Il est avant toutes choses à destination du public qui le consultera lors de l'enquête publique.



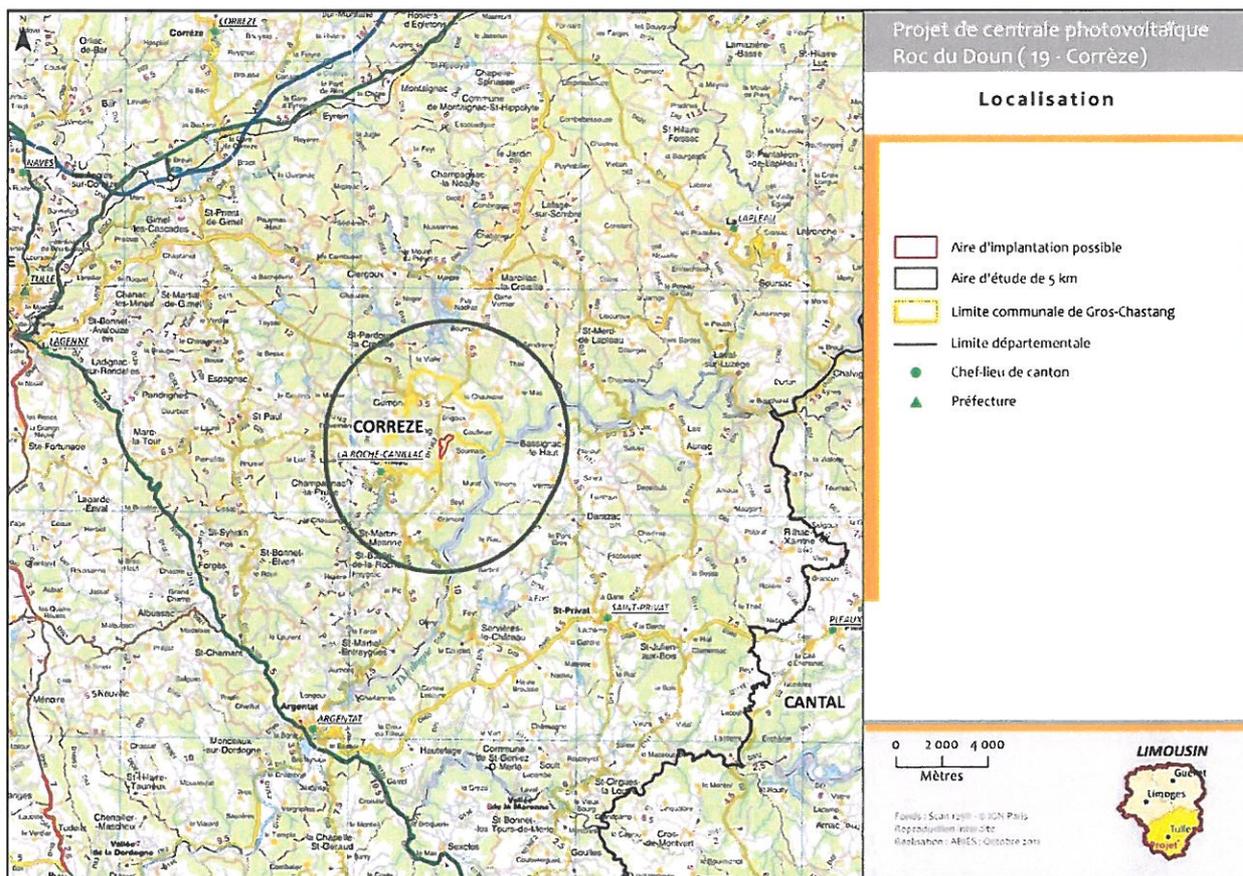
1.1	Cadre général.....	26
1.2	Etat actuel de l'environnement	27
1.2.1	Présentation du site et des périmètres d'études.....	27
1.2.2	Milieu physique.....	29
1.2.3	Milieu naturel	30
1.2.4	Milieu humain	32
1.2.5	Etude paysagère	32
1.2.6	Synthèse des enjeux.....	33
1.3	Le projet.....	35
1.4	Impacts et mesures.....	37
1.4.1	Milieu physique.....	37
1.4.2	Milieu naturel	37
1.4.3	Milieu humain	39
1.4.4	Paysage & patrimoine	39
1.4.5	Impacts cumulés	40
1.5	Conclusion.....	41

1.1 Cadre général

La présente étude d'impact santé & environnement concerne le projet de centrale photovoltaïque au sol du Roc du Dou situé sur la commune de Gros-Chastang, dans le département de la Corrèze (Limousin). Ce projet concerne des propriétés principalement communales mais également privées, ne présentant pas de réels conflits d'usages avec l'agriculture ou l'exploitation forestière.

La technologie photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir de l'énergie radiative du soleil, sans brûler de combustibles fossiles (responsables de la majeure partie de la pollution atmosphérique de notre planète). Il s'agit d'un mode de production d'énergie renouvelable. Les pouvoirs publics français et l'Union Européenne ont instauré des objectifs ambitieux visant à ce que les énergies renouvelables représentent à l'horizon 2020 plus de 23 % de l'énergie totale consommée en France.

Le projet du Roc du Dou consiste en l'implantation de structures photovoltaïques fixes, développant une puissance d'environ 12 MWc, qui permettront de produire annuellement près de 15 381 mégawattheures. Ce projet concerne une emprise d'environ 17,5 ha.



Carte : Localisation du projet de la centrale photovoltaïque du Roc du Dou

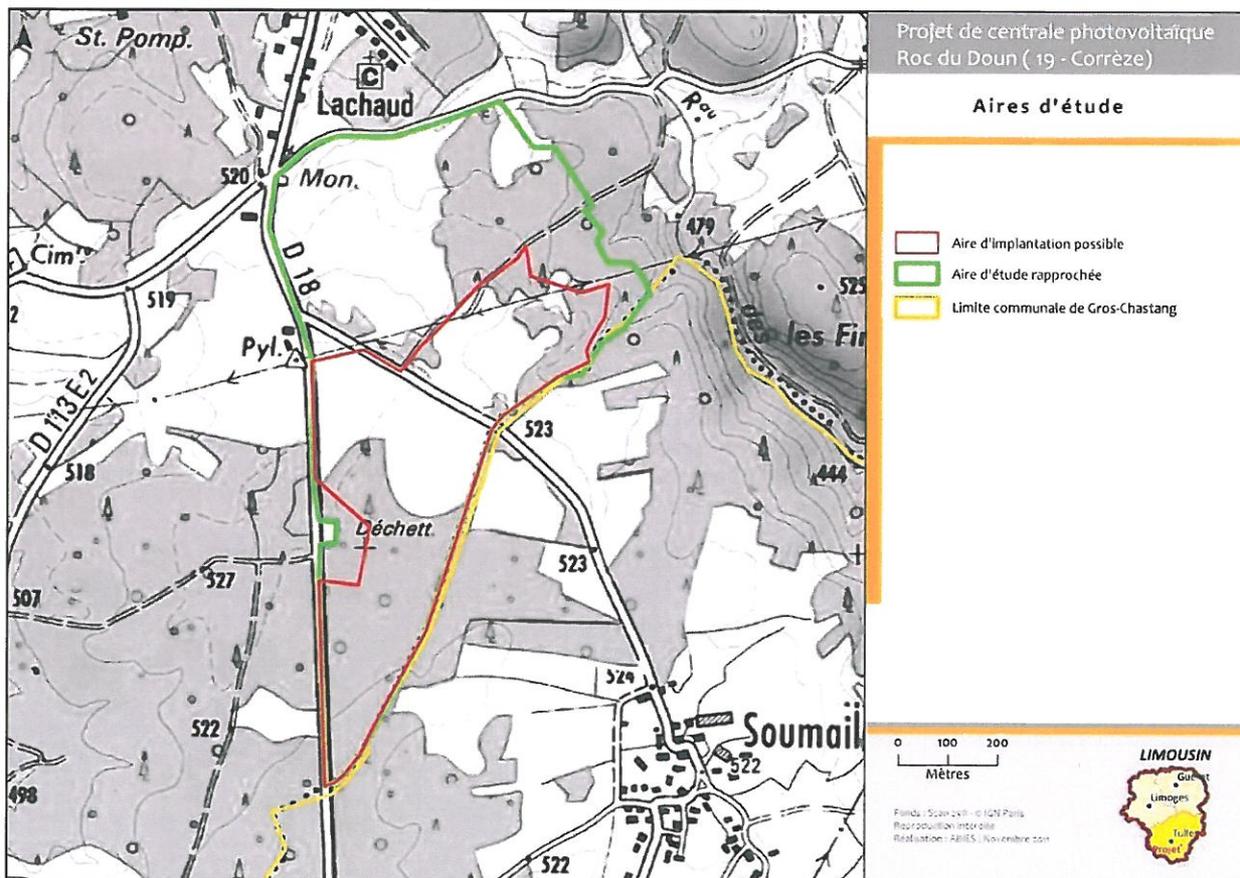
1.2 Etat actuel de l'environnement

1.2.1 Présentation du site et des périmètres d'études

Le projet photovoltaïque du Roc du Douin est situé au sud de la commune de Gros-Chastang, à proximité immédiate de la déchetterie et de la route départementale RD 18. Elle est occupée par de la lande et quelques surfaces forestières. Ces parcelles communales et privées ont fait l'objet d'une exploitation forestière au cours des années 1990. Seuls quelques hectares de parcelles restent à présent exploités, tandis que le reste a été laissé à l'abandon.

Les expertises naturaliste (CERA Environnement) et hydraulique (G2C environnement) ont été menées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Suite aux résultats des expertises, l'AIP correspondant au site du projet, c'est-à-dire aux surfaces directement utilisables, qu'elles soient utilisées ou évitées par l'installation, a été déterminée.

Au sein de cette « Aire d'Implantation Possible » (AIP) (dont la délimitation est présentée sur les cartes ci-dessous), une analyse fine de l'environnement a été conduite.



Carte : Aire d'étude rapprochée et aire d'implantation possible du projet de centrale photovoltaïque du Roc du Douin



kWh



MW

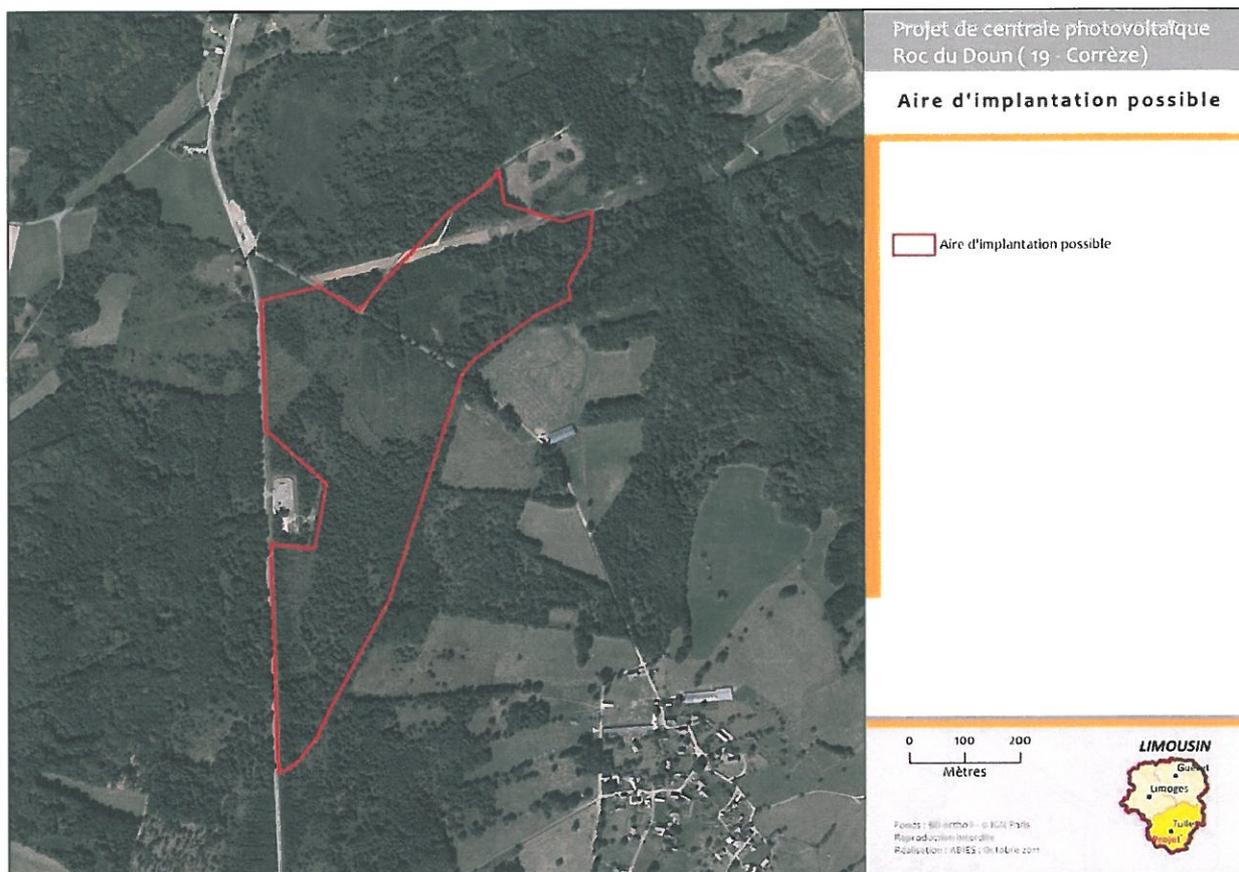
MWh



TEP



W



Carte : Vue aérienne de l'aire d'implantation possible (AIP) du projet de centrale photovoltaïque du Roc du Doun

Toutefois, la présente étude s'est également intéressée à des secteurs proches bien qu'en dehors du strict périmètre de l'aire d'implantation possible et de l'aire d'étude rapprochée. Certains de ces secteurs pourront en effet subir un impact négatif ou un effet positif du projet, étant donnée leur sensibilité environnementale ou leur utilisation actuelle.

Une aire d'étude, d'un rayon de 5 kilomètres autour de l'AIP, est présentée sur la carte ci-après.



kWh



MW

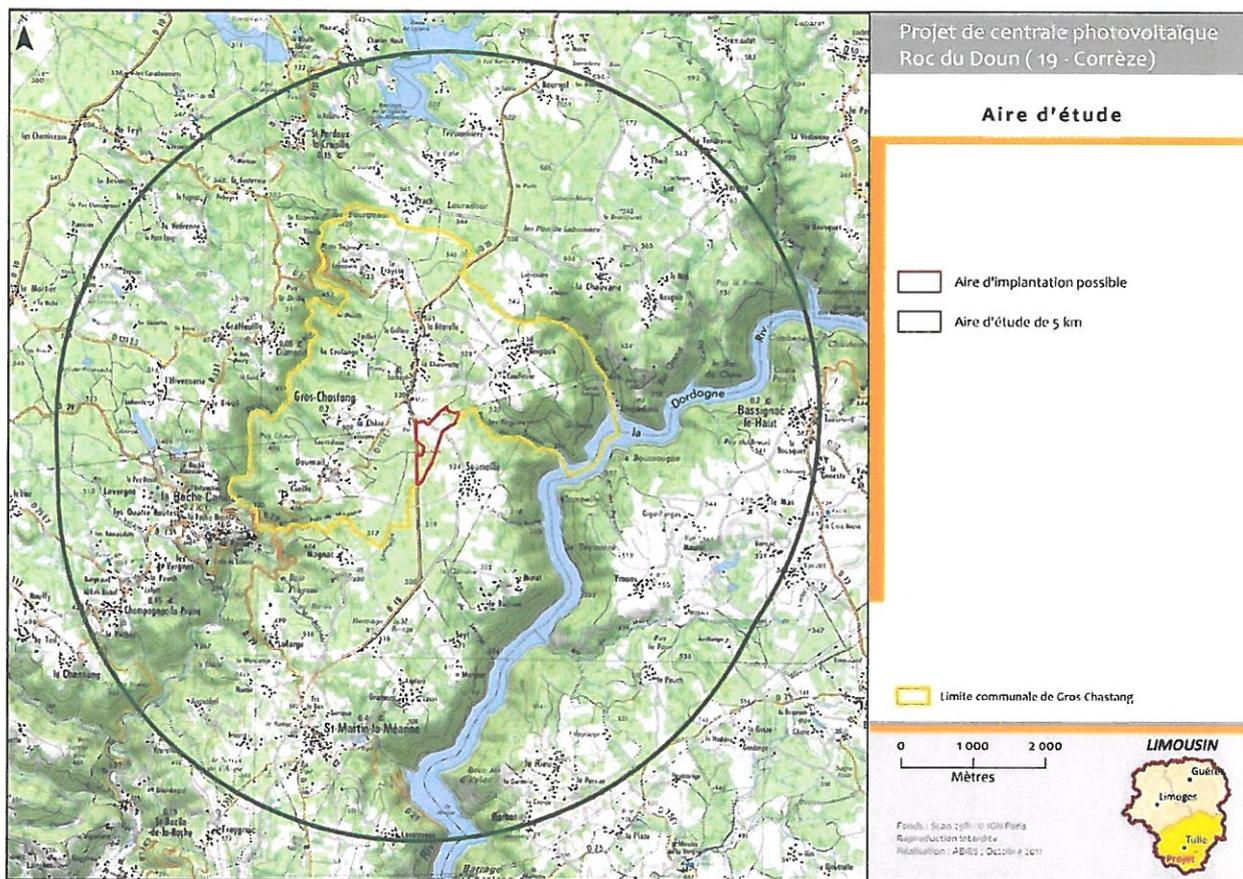
MWh



TEP



W



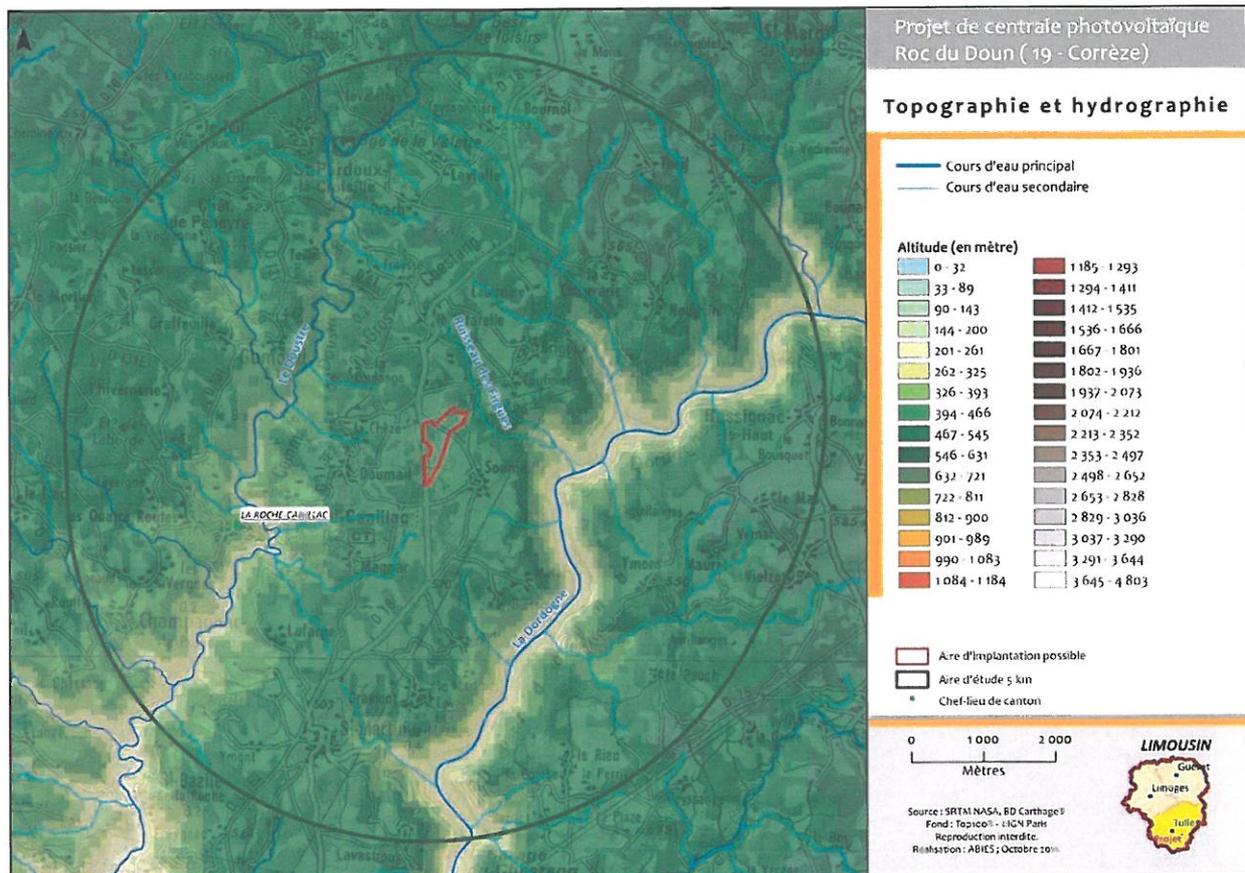
Carte : Localisation de l'aire d'étude de 5 km de rayon du projet de la centrale photovoltaïque du Roc du Douin

1.2.2 Milieu physique

L'AIP ne comporte aucun cours d'eau pérenne ; le plus proche cours d'eau est situé à 155 m à l'est.

Le site du Roc du Douin sert de milieu récepteur aux eaux de pluie qui participent à l'alimentation des zones marécageuses présentes sur l'aire d'étude rapprochée.

L'altitude du site est comprise entre 510 et 520 m NGF ; le site présente actuellement une topographie relativement plane.



Carte : Topographie et hydrographie du site et de ses alentours

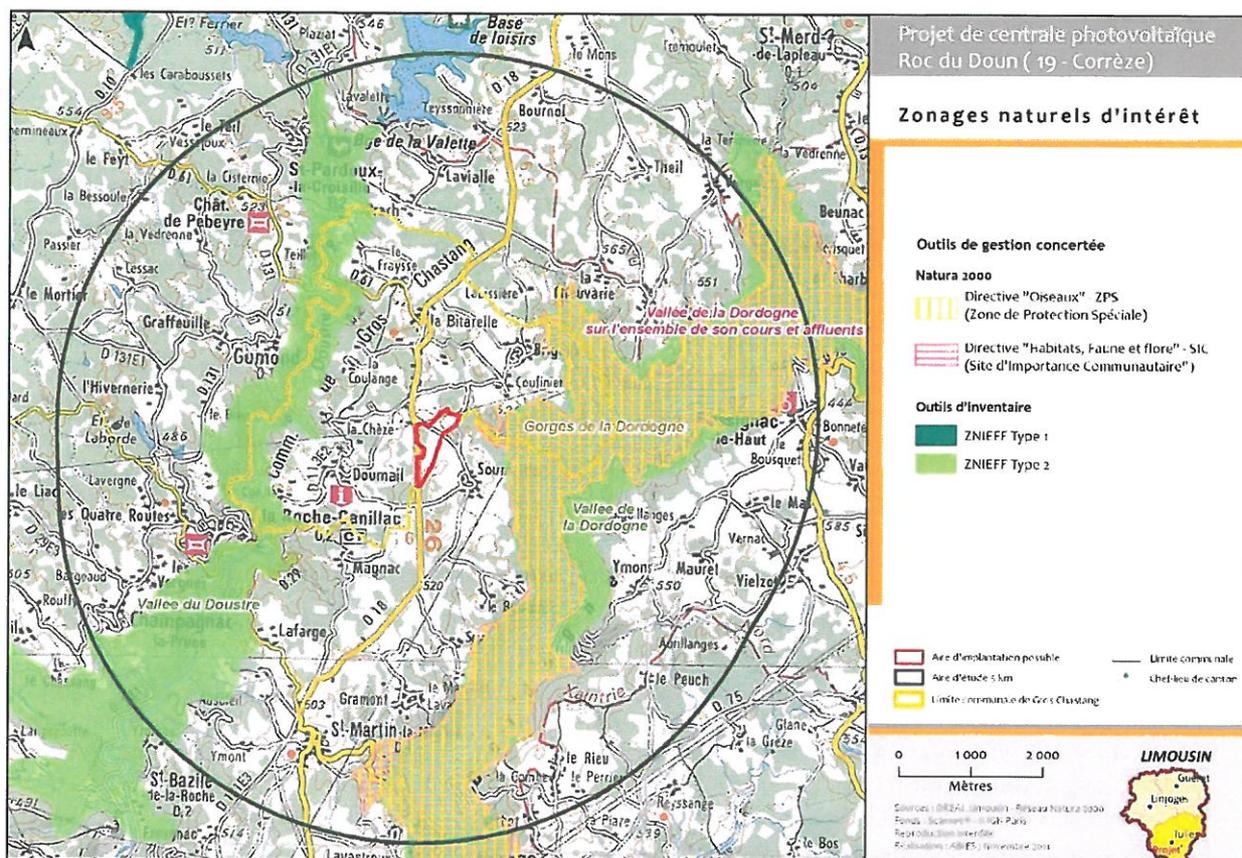
Le climat est de type océanique altéré et le risque d'orages est supérieur à la moyenne française (leur intensité est cependant inférieure).

D'après les données de Météo France, l'ensoleillement est d'environ 1 976 h par an.

L'aire d'implantation possible est localisée dans une zone de sismicité très faible. Le risque anthropique est jugé négligeable sur l'AIP.

1.2.3 Milieu naturel

Le site est localisé à proximité de deux grandes ZNIEFF (670 m) et de deux sites Natura 2000 (230 m). L'expertise de terrain a montré des enjeux nuls à très faibles pour les habitats et les espèces ayant justifiés la mise en place des zones Natura 2000 et faibles pour l'Engoulevent d'Europe. Notons que, conformément aux articles 6.3 et 6.4 de la Directive « Habitats » et à l'article L414.4 du code de l'Environnement, une évaluation des incidences du projet sur le réseau Natura 2000 a été réalisée ; elle est présentée en annexe de la présente étude d'impact.



Carte : Zonages naturels d'intérêt présents dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'implantation possible

Les habitats naturels présentent des enjeux de conservation globalement faibles à modérés et forts localement (présence de deux habitats d'intérêt communautaire).

Quelques espèces de faune se reproduisant sur le site, ou le fréquentant en recherche de nourriture, présentent un certain enjeu de par leur statut de conservation et/ou parce qu'elles bénéficient d'une protection réglementaire, notamment l'Engoulevent d'Europe, le Grand murin et la Noctule de Leisler.

En conséquence, le niveau d'enjeu écologique lié au projet reste assez fort, compte-tenu de sa situation dans un secteur d'un grand intérêt écologique.

Le tableau suivant synthétise les niveaux d'enjeu sur l'aire d'implantation possible pour chacune des thématiques naturalistes étudiées.

Thématique	Niveau d'enjeu*
Zonages naturels d'intérêt	Modéré
Habitats naturels	Globalement faible à modéré Assez fort localement
Flore	Faible
Invertébrés	Modéré à assez fort
Amphibiens	Faible
Reptiles	Faible à modéré localement
Oiseaux	Globalement modéré Fort pour l'Engoulevent d'Europe
Chiroptères	Assez fort

Thématique	Niveau d'enjeu*
Autres mammifères	Faible
Fonctionnalité écologique	assez fort

Tableau : Synthèse des enjeux écologiques du milieu naturel (Abies à partir des données de CERA Environnement, 2011)

* :	Fort Enjeu	Enjeu modéré	Enjeu faible	Enjeu nul
-----	------------	--------------	--------------	-----------

1.2.4 Milieu humain

Gros-Chastang appartient au canton de La Roche-Canillac qui est composé de 11 communes et à la Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Étangs comprenant 7 communes. La commune de Gros-Chastang est la 7^{ème} commune du canton La Roche-Canillac en termes de nombre d'habitants et de superficie et la 8^{ème} commune en ce qui concerne la densité de population.

Les données de l'INSEE pour la période 1968-1982 montrent une diminution de la population de la commune de Gros-Chastang. Entre 1982 et 2008, le nombre d'habitants s'est stabilisé.

La commune de Gros-Chastang ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Elle est donc concernée par le règlement national d'urbanisme. Elle est également soumise à La Loi Montagne.

La consultation des différents services de l'État n'a pas mis en évidence de contrainte ou de servitude rédhibitoire vis-à-vis du projet. L'implantation définitive de la centrale devra respecter les contraintes liées à la servitude relative à ligne électrique haute-tension située sur la partie nord de l'AIP. Par ailleurs, avant toute construction, la DRAC sera susceptible d'émettre des prescriptions telles que la réalisation de diagnostics archéologiques d'évaluation.

Le maître d'ouvrage s'engage à respecter les recommandations émises par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze, pour la réalisation de la centrale photovoltaïque du Roc du Douin.

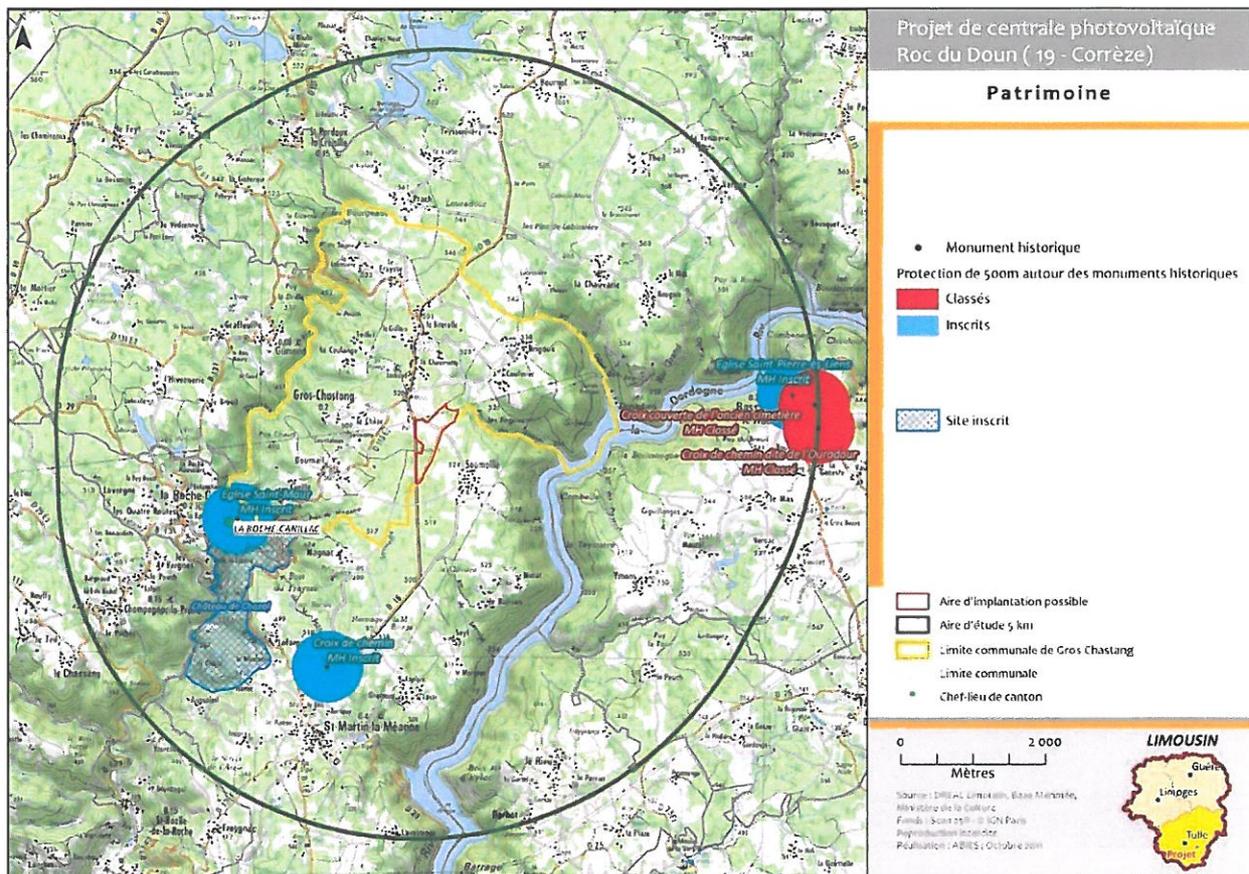
Au niveau sonore, la réglementation sur les bruits de voisinage s'applique. La plus proche habitation est située à 70 m au nord-ouest du site. A noter l'existence actuelle de niveaux sonores significatifs provenant de la RD 18 jouxtant l'ouest du site. Il faut noter la présence de boisements plus ou moins denses aux alentours de l'AIP.

L'aire d'implantation possible fait l'objet d'un intérêt cynégétique modéré et un parcours écotouristique en relation avec la faune sauvage et notamment le brame du cerf existe sur la commune de Gros-Chastang et longe la partie nord de l'AIP. Un observatoire est présent sur la partie nord de l'AIP.

1.2.5 Etude paysagère

Une étude paysagère a été conduite sur une aire d'étude de 5 km et au sein de laquelle Monuments Historiques, Sites Protégés, lieux de passage et de vie ont été pris en compte.

Le patrimoine réglementaire est peu dense autour du site et l'AIP est localisée hors de toute contrainte réglementaire.



Carte : Localisation du paysage réglementé

Aucun monument protégé n'aura de vues sur le site et aucune covisibilité ne sera possible.

Le site du Roc du Douin se localise sur l'un des hauts plateaux Corrèziens confiné entre la vallée du Doustre à l'ouest et les gorges de la Dordogne à l'est. Ce plateau est dominé par la forêt avec quelques hameaux et fermes isolés.

La RD 18, infrastructure très fréquentée à l'échelle du territoire, longe la limite ouest de l'aire d'implantation possible. À cette échelle proche du site, on note quelques éléments anthropiques tels qu'une ligne haute tension, un pylône de télécommunication, une déchetterie ainsi que le linéaire rectiligne de la RD 18. Ces éléments tendent à artificialiser le paysage, contrastant avec l'ambiance plus authentique due au bâti traditionnel des vallées.

Sur le paysage lointain, les potentialités de perception du site sont réduites. Les vallées sont très encaissées et présentent un dense couvert arboré. Depuis le plateau corrézien à l'est de la Dordogne, des visibilitées existent potentiellement en direction de l'AIP, à environ 3 km.

Dans le paysage rapproché, l'infrastructure routière structurante RD 18 est globalement isolée par le dense couvert arboré mais des percées visuelles vers l'AIP ne doivent pas être exclues. Sur le périmètre immédiat, le paysage révèle des composantes paysagères plutôt communes

1.2.6 Synthèse des enjeux

Les cartes en page suivante synthétisent les principales sensibilités et contraintes environnementales au niveau de l'aire d'étude de 5 km et au voisinage immédiat de l'aire d'implantation possible. A noter que le risque de rupture de barrage n'a pas été représenté sur les cartes suivantes au vu de son étendue.

1.3 Le projet

Le choix d'un site pour installer une centrale photovoltaïque doit tenir compte de différents facteurs, tels que l'ensoleillement, l'occupation du sol, les milieux naturels, la proximité du réseau électrique, la topographie, le paysage, les usages et les usagers des lieux, etc. Les caractéristiques du site du Roc du Dou sont favorables à une telle implantation.

La technologie retenue pour ce projet est celle des structures mobiles permettant le suivi de la course du soleil sur un axe. Ces structures sont constituées de panneaux photovoltaïques de type Silicium monocristallin.

Une centrale photovoltaïque est composée de :

- Modules photovoltaïques composant les panneaux photovoltaïques ;
- Locaux techniques comprenant les onduleurs et les transformateurs ;
- Poste de livraison servant d'interface entre le réseau électrique de la centrale et celui d'ERDF ;
- Local de stockage.

La centrale photovoltaïque du Roc du Dou est composée de 3 emprises clôturées (tranches A, B et C) dont les caractéristiques sont précisées dans le tableau ci-dessous :

N° Tranche	Puissance en KWc	Superficie en ha
A	4 510	6,98
B	2 257	3,49
C	5 228	6,99
Total	11 996	17,47

Tableau : Puissance et superficie de chaque emprise de la centrale photovoltaïque du Roc du Dou

Le projet de Roc du Dou porte sur l'installation d'environ **2 822 structures** comprenant 13 modules chacune, soit un total de **36 686 modules photovoltaïques**.

Une structure mesure environ 13,7 m de long, et peut être installée bout à bout avec une autre en respectant une distance d'un mètre minimum.

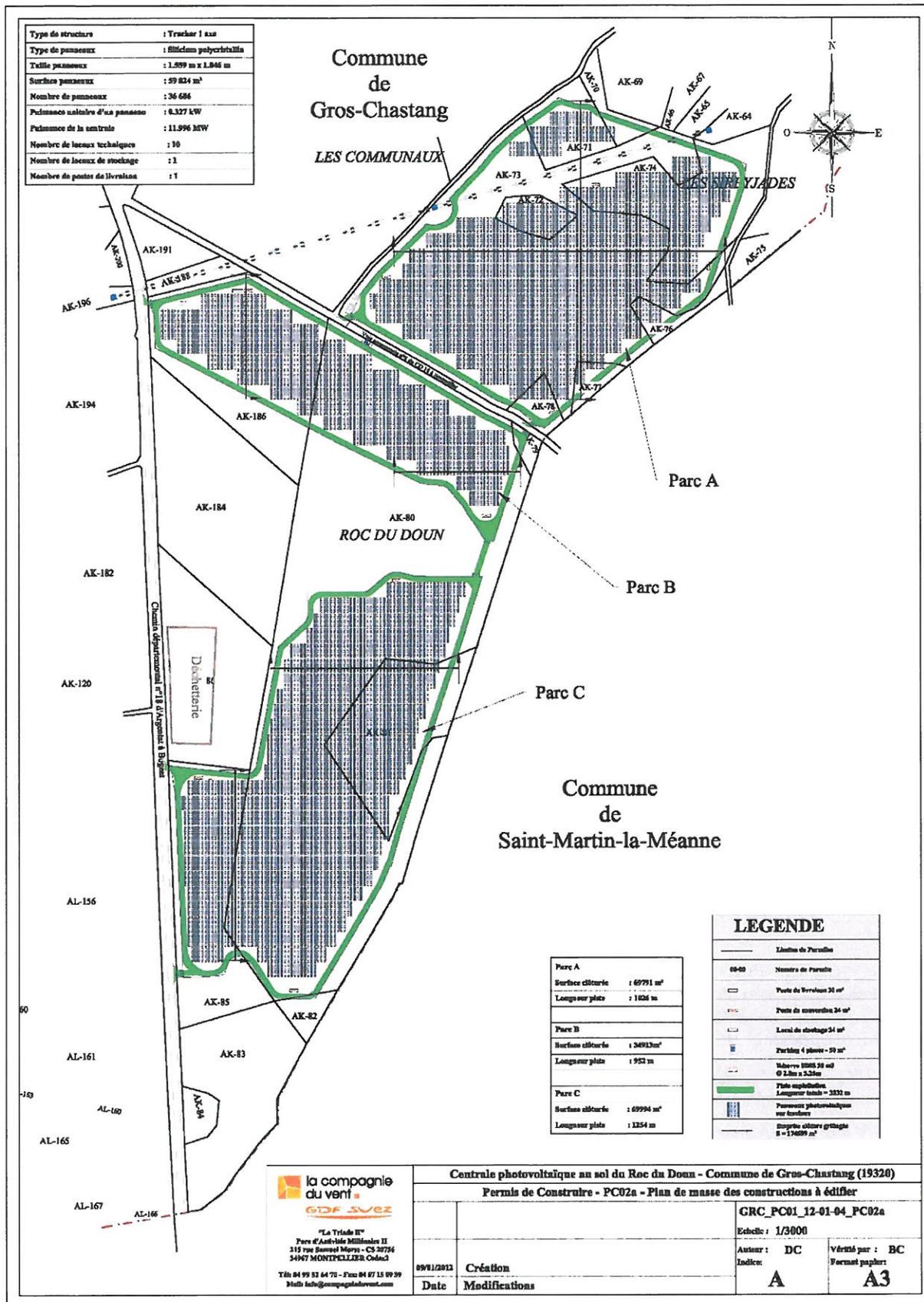
Le point le plus bas de la structure mobile lors de son mouvement est situé à environ 1,50 m du sol, afin de faciliter la mise en œuvre d'une activité agricole complémentaire (pâturage ovin) et de limiter les risques d'éclaboussure lorsqu'il pleut. Le point le plus haut du module lors de son mouvement est d'environ 3,19 m par rapport au sol. Ces hauteurs peuvent varier légèrement en fonction de la pente du terrain.

Sur le site du Roc du Dou, la production électrique annuelle des panneaux est estimée à 15 381 000 kWh, soit la consommation domestique moyenne (chauffage compris) de 6 163 habitants. La surface nécessaire à une centrale photovoltaïque avec ce type de technologie, à puissance installée équivalente, permet une économie de surface de près de 40 % par rapport au Tellure de Cadmium.

La surface nette occupée par les installations photovoltaïques (environ 59 800 m²) représente environ 34 % de la surface brute de la centrale (17,5 ha). La surface des fondations est d'environ 150 m².

La centrale photovoltaïque devrait être connectée électriquement au poste source public de Marcillac, situé à environ 3 km à l'est du site à vol d'oiseau.

Le site sera accessible par le réseau routier existant. L'accès à la tranche A se fera par la route communale allant du lieu-dit « Soumaille » à la RD 18 et l'accès aux tranches B et C se fera par la RD 18.



Carte : Plan organisationnel du projet de centrale photovoltaïque du Roc du Dou

1.4 Impacts et mesures

1.4.1 Milieu physique

L'impact principal sur le milieu physique va consister en une modification de l'occupation au sol.

Les impacts spécifiques au chantier sont principalement liés à l'emprise temporaire du projet avec la présence d'engins de chantier et leurs travaux associés. La topographie générale des terrains sera conservée ; aucun terrassement d'ampleur ne sera réalisé.

Lors de la phase d'exploitation, les impacts associés à l'imperméabilisation des surfaces seront faibles (inférieure à 0,31 % de l'emprise clôturée totale de la centrale photovoltaïque).

Les panneaux, qui couvrent 34 % de l'emprise horizontale totale, ne constituent pas de véritables imperméabilisations (position à 1,5 m du sol). De plus, une centrale équipée, entre autres, de structures mobiles comme celles du Roc du Doun permet une répartition des eaux ruisselées plus étalées sur l'ensemble du sol.

La durée totale des travaux est estimée à environ 6 mois. Les trois principales phases du chantier sont la préparation du terrain, la construction (réalisation des ancrages des fondations, la mise en place des structures porteuses, etc.) et la finalisation (le raccordement électrique et la mise sous tension). Il faut prévoir en parallèle la mise en place des clôtures et l'installation des équipements dits annexes (local de stockage, poste de livraison, locaux techniques, etc.).

Les principales mesures correctrices des impacts sur le milieu physique consisteront en :

- une prévention accrue contre les risques de pollutions accidentelles. Des matériaux adsorbants et oléophiles seront prêts à l'emploi auprès des engins ;
- et la mise en place de quatre bassins d'écroulement en début de chantier de construction afin de conserver les milieux hygrophiles en place et de garantir la transparence hydraulique du site.

1.4.2 Milieu naturel

L'évaluation des impacts du projet du Roc du Doun a conclu à des impacts globalement faibles à modérés sur le milieu naturel, et notamment sur les zonages naturels d'intérêt, les habitats et les espèces de faune.

Aucun impact prévisionnel du projet du Roc du Doun n'est à attendre sur les zonages d'inventaire et de protection réglementaire. Le projet aura un impact nul à très faible sur les habitats et les espèces ayant justifié la mise en place de ces zonages Natura 2000, et faible pour l'Engoulevent d'Europe dont l'habitat de reproduction est largement disponible en périphérie. Toutefois, dans la mesure où les 4 mâles chanteurs ont été recensés hors ZPS, l'impact du projet devrait être non significatif sur la population d'Engoulevent d'Europe de la ZPS (présence de plus de 50 couples nicheurs).

Les impacts avant mesures concernent le risque de dérangement des oiseaux et un risque de perte de zone de reproduction pour l'avifaune, notamment pour l'Engoulevent d'Europe. Un risque potentiel de destruction de gîtes arboricoles est également possible pour la Noctule de Leisler en phase chantier. Enfin, un risque de mortalité d'individus existe lors de la phase chantier.

Afin de répondre aux impacts prévisionnels sur les habitats d'espèces et espèces du site du projet, plusieurs types de mesures seront mises en place (mesures préventives, réductrices, d'accompagnement et compensatoires).

La période de chantier ne démarrera pas pendant la période de reproduction de la faune et une fois les travaux entamés, le chantier devra impérativement se poursuivre sans interruption au cours de la période du 15 mars à fin août afin d'éviter le dérangement d'espèces une fois la période de reproduction commencée.

Le tableau suivant résume les impacts évalués par groupe écologique, tout d'abord sans prendre en compte les mesures, puis avec application des mesures de prévention et de réduction des impacts proposées dans le cadre de ce projet.

Groupe écologique	Milieux naturels d'intérêt	Flore et habitats	Avifaune	Amphibiens	Reptiles	Mammifères (dont chiroptères)	Invertébrés
Impact sans mesures supplémentaires	Faible	Modéré	Globalement faible et modéré pour l'Engoulevent d'Europe	Faible	Faible	Modéré	Faible
Mesures principales	Numéro	MP 7, MR 8, MA 5	MR 9, MR 10	-	-	MR 11, MA 8	MA 5 & 7
	Principe	Evitement des zones présentant un enjeu écologique fort à très fort. Faciliter la revégétalisation spontanée. Gestion écologique du couvert végétal. Maintien des habitats humides par activité agropastorale.	Evitement de la période de reproduction pour le début des travaux.	-	-	Mise en place de dispositifs passe-faune. Mise en place de gîtes artificiels pour les chiroptères.	Gestion écologique de la strate herbacée. Maintien des habitats humides par activité agropastorale et développement d'un milieu prairial intéressant pour l'entomofaune.
Impact avec application des mesures	Faible	Faible voire positif	Faible	Très faible	Faible	Faible	Très faible voire positif
<i>Tableau : Évaluation des impacts de la centrale photovoltaïque du Roc du Doun sans mesures supplémentaires et suite à l'application de mesures.</i>							
Légende :		Fort impact	Impact modéré	Impact faible	Impact nul	Impact positif	

1.4.3 Milieu humain

D'un point de vue économique, la création de la centrale photovoltaïque du Roc du Doun entraînera la création d'emplois pour la construction, la maintenance et l'entretien de la centrale : environ 30 personnes sur les 6 mois de chantier, ainsi que 2 à 3 emplois locaux à temps plein pour la maintenance lors de la phase d'exploitation.

L'activité économique générée par l'utilisation de la CET¹ et de l'IFER² sera également source indirecte d'emplois. En termes d'emploi, l'impact sera donc positif et contribuera à la dynamisation économique du canton.

Le chantier peut être à l'origine de nuisances pour les riverains (bruit, poussières, augmentation du trafic routier, etc.). Une seule habitation se trouve dans un rayon de 100 m autour du site du Roc du Doun ; il s'agit d'une résidence secondaire. En ce qui concerne cette habitation la plus proche, plusieurs facteurs tels que l'éloignement de celle-ci par rapport au site et la présence de la RD 18 entre le site et l'habitation permettent d'atténuer le risque de nuisances. En effet, des niveaux sonores importants provenant de la circulation sur la RD 18 et le maintien d'une bande de 5 m de large de landes et d'arbustes le long des tranches B et C, au niveau de la RD 18 masqueront pour l'essentiel les impacts sonores potentiels liés au projet.

En phase de fonctionnement, les nuisances sonores liées aux mouvements des trackers seront faibles à négligeables. Elles n'existent que de jour, période où l'ambiance sonore est la plus élevée et les contraintes réglementaires (bruits de voisinages) les moins fortes.

Pendant les 20 ans d'exploitation au minimum de la centrale, les nuisances potentielles sont essentiellement liées aux effets optiques et de réflexion (miroitements, reflets, etc.). Le risque de gêne visuelle par éblouissement des riverains les plus proches a été estimé nul sous réserve de l'application d'une mesure spécifique aux haies longeant la RD 18 dès la fin du chantier. En effet, les essences composant les haies longeant la RD 18 seront de taille plus grande que les autres haies bocagères dès leur plantation, à la fin du chantier.

Concernant le tourisme et plus particulièrement le sentier pédestre « Les 2 observatoires », l'impact sera modéré en phase chantier si celui-ci se déroule lors du brame du cerf. Il sera toutefois très limité dans le temps. Lors du fonctionnement de la centrale, une valorisation pédagogique et « écotouristique » du site en partenariat avec le CREN Limousin et la mairie de Gros-Chastang sera mise en place.

Le maître d'ouvrage, en partenariat avec le CREN Limousin et la commune de Gros-Chastang, a souhaité mettre en œuvre une valorisation agro-environnementale au sein de la centrale photovoltaïque du Roc du Doun. Au sein des trois emprises clôturées, une activité agropastorale *via* la gestion du couvert végétal par un pâturage ovin sous les panneaux sera mise en place. De plus, en partenariat avec le CREN Limousin, un plan de gestion des zones humides sur deux zones présentant des habitats humides à l'extérieur de la centrale (une zone attenante au site du Roc du Doun d'une surface d'environ 18 ha et une zone présente sur le site du Roc du Doun d'environ 5 ha) sera réalisé *via* la gestion du couvert végétal par un pâturage bovin, adapté à ce type de milieu.

1.4.4 Paysage & patrimoine

L'analyse paysagère du site du Roc du Doun et de ses alentours a montré que les impacts visuels seraient faibles à localement modérés depuis les abords immédiats.

Il n'y aura aucun impact du projet du Roc du Doun sur le patrimoine réglementé.

La centrale photovoltaïque du Roc du Doun est très peu visible depuis les alentours. Le territoire est essentiellement composé de boisements et présente peu de différence d'altimétrie. La quasi-totalité des visibilitées seront donc bloquées par les nombreux boisements présents sur le territoire.

Des impacts visuels existeront depuis ses abords immédiats, au niveau de la RD 18 et de la route communale de Soumaille. Le site du Roc du Doun correspond à un espace de type naturel relativement

¹ CET : Contribution Economique Territoriale

² IFER : Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

commun à l'échelle du territoire avec des éléments anthropiques à proximité immédiate (ligne électrique, déchetterie, RD 18).

Quatre simulations graphiques de la future centrale photovoltaïque sont présentées dans l'étude et permettent d'en apprécier l'aspect.

Ci-dessous, 2 des 4 simulations graphiques :

Vue proche depuis le nord-ouest du site, depuis la RD 18 :



Afin de limiter les vues sur la centrale photovoltaïque et favoriser l'intégration paysagère du projet, un aménagement paysager est proposé autour de chacune des tranches de la centrale photovoltaïque du Roc du Douin. Le maître d'ouvrage portera une attention particulière aux haies longeant les tranches B et C situées au niveau de la RD 18.

Vue proche depuis le nord-ouest du site, depuis la rouet communale de Soumaille :



En vue d'améliorer l'intégration paysagère du poste de livraison, situé en dehors des emprises clôturées qui seront ceinturées par des haies bocagères, celui-ci sera recouvert d'un bardage bois qui rappellera la vocation forestière de l'environnement tout en donnant une image plus naturelle aux bâtiments.

Les quatre simulations ont été également réalisées avec l'aménagement paysager proposé.

Les simulations intégrant cette mesure paysagère mais également naturaliste sont présentées dans la partie « Mesures - Paysage et Patrimoine ».

1.4.5 Impacts cumulés

Sur un rayon de 5 km autour du projet du Roc du Douin, aucun projet n'a été recensé. Il n'y a pas lieu de considérer des impacts cumulés sur le milieu physique, sur le milieu naturel, sur le milieu humain ou sur le paysage et le patrimoine, du présent projet.

1.5 Conclusion

Dans le contexte d'un renchérissement du prix des hydrocarbures, de lutte contre le changement climatique, de la surexploitation des ressources fossiles et des besoins régionaux en électricité, la centrale photovoltaïque du Roc du Douin permettra de produire annuellement près de 15 381 000 millions de kWh d'électricité d'origine renouvelable en se substituant à des productions émettrices de gaz à effet de serre.

Ce projet s'appuie sur des technologies de pointe (panneaux en silicium monocristallin) parmi les plus performantes du marché (production par unité de surface d'environ 0,7 MwC/ha).

Le projet photovoltaïque du Roc du Douin permettra de dynamiser l'économie locale par son investissement, la création d'emplois locaux durant le chantier et la phase d'exploitation, ainsi que les loyers versés aux propriétaires de la parcelle. En remplacement de la taxe professionnelle, la CET, l'IFER et la taxe foncière représenteront plus de deux cent quatre-vingt mille euros versés par an à la commune de Gros-Chastang, à la Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Étangs, au département de la Corrèze et à la région Limousin.

Les impacts durables sont réversibles : une fois la centrale démantelée, les impacts auront totalement disparu.

Ce projet bénéficiera à l'économie locale. Les conditions sont réunies à Gros-Chastang pour accueillir cette centrale photovoltaïque, sans engendrer d'impacts significatifs sur les milieux naturels, les habitats et la faune. De nombreuses réflexions ont été menées en amont de la conception de la centrale photovoltaïque du Roc du Douin. Un certain nombre de mesures ont été mises en place autour de cet aménagement pour répondre aux impacts potentiels du projet sur les milieux physiques, naturels, humains et sur les paysages.

Ce projet allie problématiques énergétiques et environnementales et représente un réel poids sur le territoire en tant que projet de développement durable. Une plaquette présente en page suivante reprend les principales mesures mises en œuvre autour du projet de centrale photovoltaïque du Roc du Douin.

PROJET DE SENSIBILISATION AUX ENERGIES RENOUVELABLES ET A LA NATURE - CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DU ROC DU DOUIN

Objectifs du projet :

- Sensibilisation aux énergies renouvelables ;
- Observation des cerfs et de la faune sauvage ;
- Valorisation et préservation des zones humides en partenariat avec le CRFN 1 limousin par pâturage (ovins, bovins) ;

Le projet propose de travailler en lien étroit avec le circuit pédestre actuel « Les 2 observatoires » porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze et la Communauté de communes du Doustre et du Plateau des Étangs. L'itinéraire du circuit sera donc conservé et intégré à la centrale photovoltaïque du Roc du Douin. En revanche, l'observatoire du Couffier sera déplacé légèrement à l'ouest et sera transformé en une cabane en bois.

La cabane deviendra le lieu fédérateur du projet du Roc du Douin avec pour objectif de sensibiliser et de valoriser les énergies renouvelables, la faune sauvage et les zones humides. Au pied de la cabane, une aire de pique-nique permettra d'accueillir les visiteurs.

Le projet comprendra plusieurs espaces distincts :

- des zones ouvertes de prairies pâturées par les vaches ;
- des emprises clôturées pour la centrale photovoltaïque entretenues par les moutons ;
- une emprise clôturée pour la centrale photovoltaïque entretenue par les moutons et réservée aux lievres ;

Toute la périphérie du site photovoltaïque sera aménagée avec des haies bocagères. Les haies vont bloquer les vues sur les panneaux solaires tout en créant de nombreuses niches écologiques.

Cabane

Vergers anciens

Illustration : Plaquette reprenant les principales mesures mises en place autour de la centrale photovoltaïque du Roc du Douin

